

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 19/02/2024

**Présents : (13)** Mmes DAVID Dominique, KLECKZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, VIMONT Isabelle  
MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, BAUDIN Daniel, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis,  
**Absents excusés : (02)** Mme PETROPOULOS Muriel, M. PERREAU Michel  
**Absents : (02)** Mme ARZUR Elodie, M. BROUAZIN Loick  
**Représentés : (0)** -----  
**Retardée : (0)** -----

Mme PADUA Virginie a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Contrat de projet partenarial d'aménagement relatif à l'aménagement du site « Paris\Villaroche » sur les communes de Montereau-sur-le-Jard et Réau.
2. Rétrocession Allée d'Esseaune – Modification de la délibération du 6 novembre 2023 concernant le périmètre.
3. Dérogation scolaire pour les enfants des professeurs des écoles titulaires en poste à l'école La Colombe de Réau.
4. Mandatement du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires.
5. Titres restaurant du personnel communal.
6. Divers.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**1. CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SITE « PARISVILLAROCHE » SUR LES COMMUNES DE MONTEREAU-SUR-LE-JARD ET REAU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Approuve** le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) « Paris/Villaroche », et ses annexes, à conclure avec l'État, la région Île-de-France, le département de Seine-et-Marne, l'établissement public d'aménagement de Sénart, les communautés d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et Melun Val de Seine, la commune de Montereau-sur-le-Jard, la société publique locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement, le syndicat mixte de pôle d'activités de Villaroche (SYMPAV), et l'établissement public Île-de-France Mobilités (IDFM) ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout autre document y afférent ;

**Dit** que la présente délibération sera transmise au préfet du département de Seine-et-Marne.

## 2. RETROCESSION ALLEE D'ESSEAUNE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 6 NOVEMBRE 2023 CONCERNANT LE PERIMETRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Accepte** le projet de transfert des parcelles cadastrées section Z n°201 et 210 au profit de la commune de Réau ;

**Autorise** Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette rétrocession y compris l'acte authentique ;

**Dit** que les différents frais liés à cette rétrocession seront exclusivement et intégralement supportés par la commune de Réau.

## 3. DEROGATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DES PROFESSEURS DES ECOLES TITULAIRES EN POSTE A L'ECOLE LA COLOMBE DE REAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Précise** que les demandes de dérogation sont valables pour un cycle et devront donc faire l'objet d'une nouvelle demande à chaque changement de cycle.

**Indique** que les demandes d'inscription à l'école des enfants domiciliés sur la commune resteront prioritaires.

**Rappelle** qu'une fois la dérogation acceptée par courrier de Monsieur le Maire, les conditions d'inscription demeurent les mêmes que dans le cadre d'une inscription ordinaire.

## 4. MANDATEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Autorise** Monsieur le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **6 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

La collectivité souhaite garantir :

- Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC
- Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

**Se réserve** le droit de ne pas donner suite à la proposition, si les conditions négociées ne correspondent pas à ses attentes.

## 5. TITRES RESTAURANT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **De** participer à hauteur de 60 % au titre restaurant attribué par jour travaillé par agent à temps complet ou à temps incomplet, comprenant une pause déjeuner dans son emploi du temps.

- **Fixe** la valeur faciale du titre restaurant étant de 6€ la participation de la commune s'élèvera à 3,60 € et celle de l'agent à 2,40 €.

- **Dit** que la présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2024.

- **D'inscrire** des crédits suffisants au budget annuel de la Ville aux articles comptables 6478, 6479, 6228.

## 6. DIVERS

**Informations de M. le Maire :**

- Recensement de la population :

Remerciements à Mme BONILLO, coordinatrice et à ses adjoints Mmes MOULINOT et ROBIN pour

l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. M. le Maire remercie également les agents recenseurs pour le travail effectué.

- Recrutement pour le service enfance/communication -mutation d'un agent :  
M. le Maire indique qu'un recrutement est en cours pour le secrétariat du service enfance/communication, compte tenu de la mutation de l'agent en poste.  
M. le Maire qu'il a souhaité faire évoluer la mise en page du bulletin municipal et a demandé plusieurs devis à des entreprises. Le coût est très élevé. Compte tenu que la réalisation du dernier numéro par Mlle Méline KLECZINSKI, qui a des compétences en graphisme a donné satisfaction, et compte tenu que la mairie n'a pas le personnel qualifié dans ce domaine ni le matériel adapté, M. le Maire propose de confier la mise en page du bulletin municipal à Mlle KLECZINSKI qui a récemment créé son entreprise.  
L'ensemble de conseil a approuvé cette proposition.
- Cartographie des zones d'accessibilité aux énergies renouvelables :  
Monsieur le Maire explique que l'Etat demande à chaque commune de cartographier les zones sur lesquelles des énergies renouvelables pourraient être implantées. Il indique que GPS fédère les communes et apportera son aide dans le cadre de ses compétences. Une réunion de la commission Urbanisme et développement durable va être organisée, et ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.
- Elections européennes 09 juin 2024
- Finale du championnat de France d'escrime à Villaroche 1<sup>er</sup> avril 2024
- Cérémonie du 8 mai 1945
- Désherbage citoyen du cimetière le 25 mai 2024
- Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes le 2 juin 2024

#### **Interventions des Elus :**

- Mme VIMONT indique que la butte au bout de la croix des anges ne ressemble plus à grand-chose suite aux intempéries. Elle craint qu'avec l'arrivée du printemps, cela ne soit propice aux installations de gens du voyage sur le golf.
- M. ESCARGUEL signale la route à la sortie de la Zone BOUZIGUES est salie par les travaux réalisés dans cette zone.
- Mme VIMONT s'enquiert de l'arrivée de commerces Place des Saint Pères :  
L'implantation d'un boucher/charcutier a été envisagée, mais les frais d'aménagement et le coût d'achat du local ne sont pas attractifs.

Mme LETACHE précise que la boutique éphémère de « Julie » ouvrira le 9 mars prochain.

M. ESCARGUEL indique que le « Repair'café » a eu un franc succès sur les deux premiers événements organisés dans la ferme de la Carrière.

Fin de séance à 21H38.